

Lettre aux parents

Les années précédentes, des professeurs complétaient l'information donnée aux parents par les conseillères d'orientation, en présentant les filières ES, L, S et STG.

Les professeurs qui se sont réunis en A.G. mardi 30 janvier ont voté à la quasi-unanimité des présents la décision de ne pas participer ce soir à la réunion sur l'orientation. Pourquoi ?

Un projet de décret applicable à la rentrée 2007 modifie nos obligations de service, c'est-à-dire notre temps de travail devant élèves :

- les heures payées pour s'occuper des laboratoires de sciences expérimentales (Sciences et vie de la terre et Physique-chimie) et de langues vivantes, du cabinet d'histoire-géographie et de la coordination en EPS sont supprimées.

Concrètement, par exemple en SVT, la gestion des commandes de matériel « frais » pour les TP, du parc informatique, des tâches et de la formation de l'aide de labo, du stock et des réparations de matériel... deviendrait une tâche bénévole...

- l'attribution d'une heure pour enseignement dans des classes d'examens (dite « heure de première chaire ») devient très restrictive, ce qui va concrètement augmenter d'une heure hebdomadaire devant élèves le temps de travail de beaucoup d'entre nous (plus les temps de préparation de cours et de corrections liés à une heure de cours).

Concrètement, à Blaise Pascal, c'est globalement une quarantaine d'heures de travail hebdomadaires devant élèves (réparties sur l'ensemble des professeurs) à effectuer gratuitement en plus.

Depuis plusieurs années déjà, notre temps de travail s'est alourdi avec la multiplication de réunions et de tâches informelles sans aucune contrepartie salariale.

Pour information :

- aujourd'hui, le salaire brut d'un professeur certifié débutant (après 5 ans d'études supérieures et la réussite à un concours très sélectif) représente 1,25 fois le SMIC contre 2,07 fois le SMIC en 1981 ;
- le salaire net (non déduit la cotisation à la mutuelle) d'un professeur certifié 1^{er} échelon est de 1347,14 euros ; après 3 ans d'ancienneté de 1550 euros net ;
- entre 1981 et 2004, les professeurs ont perdu en moyenne 20 % de leur pouvoir d'achat (selon une étude publiée en janvier par 3 économistes ; voir article du Monde du 20/01/07)
- alors que les salariés ont bénéficié d'une réduction du temps de travail conséquente depuis 1950, nos obligations de service n'avaient pas été allégées depuis lors... et elles sont aujourd'hui allongées sans aucune compensation de salaire !

Nous avons donc décidé de suspendre toutes les activités qui ne font pas partie de nos obligations statutaires.